



Mairie de Roscoff
6, rue Pasteur – CS 60069
29682 Roscoff Cedex
02 98 24 43 01
secretariat.mairie@roscoff.fr

TRANSPORT COLLECTIF
NAVETTES ESTIVALES
SAISON 2020

Dossier de consultation

- Règlement de la consultation
- Cahier des Charges
- Plan du trajet 2019

REGLEMENT DE CONSULTATION

1. Nom et adresse de la collectivité

Ville de Roscoff
Hôtel de Ville
6 rue Pasteur – CS 60069
29682 ROSCOFF Cedex
Tel : 02 98 24 43 00 - Fax : 02 98 24 43 07
Courriel : secretariat.mairie@roscoff.fr

2. Description de la mission et des ouvrages

Transport collectif de passagers entre les parkings relais situés en périphérie de la zone urbaine, et d'une part, le vieux port et le cœur historique, et d'autre part, le port de plaisance de Bloscon et le camping municipal.

3. Type de marché

Service de transport collectif. Marché de services selon la procédure adaptée (art. 28 Code des Marchés Publics en vigueur), avec mise en concurrence sur compétences, références et moyens. Les variantes sont autorisées mais la réponse à la solution de base et à l'option (tranche conditionnelle) seront obligatoires.

4. Retrait du dossier – renseignements complémentaires

Le dossier peut être retiré à la direction générale, à l'hôtel de ville de Roscoff, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux, ou par courriel : secretariat.mairie@roscoff.fr

5. Dépôt des offres

Les offres devront être adressées par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante secretariat.mairie@roscoff.fr ou courrier recommandé à Monsieur le Maire, direction générale, à l'hôtel de ville de Roscoff avant 12h, le vendredi 27 mars 2020, ou déposées contre récépissé.

6. Composition du dossier de l'offre

Sous simple enveloppe avec la mention « Navettes estivales 2020 »

7. Composition de l'équipe candidate

Les entreprises pourront se grouper en groupement solidaire ou en groupement conjoint. Les cotraitants devront tous être indiqués dans l'offre, ainsi que la répartition des missions et les montants financiers.

8. Critères d'évaluation des candidatures

Les critères retenus, pondérés sont les coûts (45%), l'adéquation des prestations (30%), les références (25%).

CAHIER DES CHARGES

Mise en place d'un service de navettes estivales pour la saison 2020

Le présent cahier des charges définit les objectifs et les prestations attendues correspondant à la mise en place d'un service gratuit de navettes estivales en 2020.

1. Objet de la consultation

La ville de Roscoff souhaite poursuivre l'offre d'une alternative aux trajets en automobile durant la période touristique, relier et desservir le vieux port et le cœur historique de la ville, et favoriser l'accès à l'île de Batz, aux commerces, aux plages, aux animations, en lien avec le parc de stationnement disponible, et ce, en respect des axes de développement durable définis dans l'Agenda 21 de la commune, mais aussi permettre une desserte du port de plaisance de Blosson et du camping municipal.

Pour cela elle met en place un service de navettes estivales qu'elle souhaite adapter aux besoins et aux usages. Elle identifie une attente pour ce service en continu de 9h30 à 19h30 chaque jour de la semaine dont les fréquences de passage seraient espacées d'1/4 d'heure.

2. Les périodes

Ce service sera actif du 4 juillet au 26 août 2020 inclus pour les 2 navettes soit une durée prévisionnelle de 54 jours.

3. Les véhicules

La collectivité souhaite disposer de véhicules identifiables, de transport urbain, pour faciliter la communication sur cette action.

Sa préférence se porte sur des autocars de capacités adaptées aux différents parcours, soit des véhicules de 33 places.

Elle sera sensible aux véhicules « propres » et/ou utilisant des énergies renouvelables et/ou présentant une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

4. Les parcours

Le circuit est composé de 14 arrêts.

Le circuit démarrera au cimetière, desservira le Rhun, le port de Blosson (proche Casino Jeux), le port de plaisance de Blosson, la Chapelle Sainte Barbe, la Place de la République, l'embarcadère de l'île de Batz, la place de l'église, la plage de Roch'kroum, le Gulfstream, la salle polyvalente et le Casino Supermarché.

Le camping les 4 saisons et l'aire du Laber (camping-cars) seront desservis quatre fois par jour (en début et en fin de matinée et en début et en fin d'après-midi).

5. Les fréquences

Les rotations devraient s'établir sur une durée de 30 minutes maximum de desserte aux usagers. Une adaptation pourra être envisagée entre le prestataire et la ville de Roscoff.

6. Les relevés de fréquentation

Le prestataire établira des relevés de fréquentation qui permettront d'évaluer le taux de remplissage du circuit, par arrêt et par tranche horaire.

Ces relevés seront assurés quotidiennement.

7. Publicité des emplacements

Les véhicules fournis seront libres de contrats publicitaires.

Le cas échéant, s'ils présentent des emplacements d'affichage, leurs dimensions et leurs positions seront communiquées afin que la commune puisse les utiliser pour son propre usage.

8. Tranche ferme « solution de base »

La tranche ferme est constituée par le service des navettes pour la durée indiquée à l'article 2.

9. Tranche conditionnelle

Elle correspond à des prestations supplémentaires pour assurer le transport de passagers uniquement le mercredi en dehors des périodes indiquées précédemment de 9h à 13h :

- Les 17 et 24 juin, et 1^{er} juillet 2020.

10. Options et variantes

Dans l'optique de répondre au besoin de prise en compte des normes de développement durable, en matière environnementale, le candidat informera la collectivité des types de matériels et d'énergies alternatives utilisés.

Dans une optique de participation au développement durable, du point de vue social, le candidat informera la collectivité des offres permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

En fonction des incidences de la convention collective sur les coûts horaires, le prestataire pourra proposer des modifications d'horaires, de parcours.

11. Renouvellement du marché – actualisation

Ce marché, conclu pour l'année 2020, pourra être renouvelé deux années.

Le candidat proposera, dans son offre, une proposition de formule d'actualisation.